

FAVORISER L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DU JEUNE ACCOMPAGNE ET DE SA FAMILLE

Le Village de l'Amitié souhaite promouvoir l'expression et la participation des jeunes et de leur famille à travers :

✓ **Le Comité de la Vie Sociale (CVS) du Village de l'Amitié.**

Le Comité de la Vie Sociale est une instance de communication et d'information. C'est un lieu d'échange, ouvert à l'ensemble des familles des jeunes accueillis et accompagnés au Village de l'Amitié, où chaque parent peut s'informer, donner son avis et questionner sur le fonctionnement de l'établissement. Les thèmes les plus fréquemment abordés sont : les activités de l'établissement, les animations socioculturelles proposées, la nature des services rendus, l'organisation du personnel, l'affectation des locaux, les travaux importants, la sécurité, les dates de fermetures éventuelles, les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants.

✓ **Le Conseil d'Animation du Village de l'Amitié (CAVA)**

Le CAVA est une instance participative des enfants qui se réunit quatre fois par an, animée par un éducateur et un chef de service.

Elle est composée d'enfants (de l'accueil de jour et de l'ensemble des pavillons d'hébergement) désignés par leurs pairs dans le cadre d'un mandat de représentativité d'un an.

Dans le cadre du CAVA sont abordées les questions relatives :

- A l'organisation des animations et manifestations collectives au sein de l'établissement (Fête de Noël, Carnaval, Fête de fin d'année...).
- Au « Vivre ensemble » et peut émettre à ce sujet des propositions de régulation en interne qui seront ensuite rapportées par leur représentants sur les groupes de vie.
- A l'amélioration de la vie dans les espaces communs accessibles aux enfants et aux jeunes.

Les CAVA font l'objet d'un compte rendu qui est diffusé et transmis à l'ensemble des professionnels et des enfants par voie de mail et d'affichage.

✓ **Les temps collectifs**

Ils permettent d'investir le « lieu de vie ou d'accueil » : fête des anniversaires, différentes fêtes calendaires (Noël, Carnaval, Grande Lessive, fête de fin d'année, etc.). Ces temps collectifs sont l'occasion d'inscrire le jeune comme la famille dans les rituels institutionnels et de renforcer les liens famille/institution, d'associer les fratries et les membres de la famille élargie. Ils permettent également des liens entre les autres familles des enfants accompagnés.

QUALITÉ

Les évaluations de l'établissement

L'établissement s'engage à améliorer, au quotidien et sur le long terme, la qualité d'accompagnement des jeunes accueillis. Une auto-évaluation (Evaluation Interne) a été réalisée par l'établissement et une Evaluation Externe a été réalisée par un organisme agréé par l'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux).

Outils d'accompagnement pour le jeune et sa famille

L'ensemble de ces outils est commun à tous les services du Village de l'Amitié.

- **Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC)** : il formalise le lien de coopération dans ses aspects matériels et organisationnels.
Il est établi avec la participation de l'enfant ou du jeune, de son représentant légal ainsi que du travailleur social extérieur. Ce document, élaboré à l'accueil de l'enfant ou du jeune, définit les objectifs et la nature de la prise en charge. Il est réactualisé à chaque renouvellement administratif ou judiciaire de l'accueil de l'enfant.
- **Projet Individualisé du jeune Accompagné (PIA)** : chaque enfant bénéficie d'un Projet Individualisé d'Accompagnement construit à partir de l'évaluation de ses besoins. Celui-ci définit les objectifs d'accompagnement et les moyens à mobiliser. Les parents sont associés à la réflexion, l'élaboration et à la mise en œuvre de ce projet.
- **Les entretiens familiaux** : le parent a, ici, une part active en ce sens qu'il détient avec son enfant les éléments de son histoire qu'il peut partager afin de permettre une meilleure appréhension de la situation de l'enfant. Les parents pourront témoigner des évolutions qu'ils perçoivent et ainsi participer à l'ajustement du projet individuel de l'enfant.
- **Le Projet de Réussite Educative (PPRE)** : il concerne les jeunes scolarisés à l'école interne du Village de l'Amitié. Les professionnels cherchent à soutenir la mobilisation des parents quant à la scolarité de leur enfant et veillent à ce que les parents aient les éléments nécessaires à un positionnement éclairé afin de prendre les décisions qui leur incombent.